
MAIRIE DE

**SAINT THIBAUT DES
VIGNES**

77400 - Tél : 01.60.31.51.42
Fax : 01 64 02 80 58

N°2025-127

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N° 2025/107

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE
STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION RUE DES COUTURES ET RUE DE LAGNY
A PARTIR DU 18 AVRIL 2025 JUSQU'A LA FIN DES TRAVAUX**

TERRASSEMENT ET POSE D'UN RESEAU DE CHALEUR

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,

Vu la loi de décentralisation du 2 mars 1982 modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment l'article L417-10, (anciennement R37.1° et ses décrets subséquents ;

Vu la demande présentée le 1^{er} avril 2025, par monsieur DELEU représentant de l'entreprise **BIR**, sise 38, rue Gay Lussac - 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE – afin d'effectuer les travaux de terrassement et pose d'un réseau de chaleur pour le compte de Dalkia et de la CAMG - date prévue de début de travaux le 09 avril 2025 jusqu'à la fin des travaux,

Vu la demande du 25 avril 2025 pour modifier les dates des travaux il est nécessaire d'annuler l'arrêté 2025/107

CONSIDERANT qu'il revient à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions utiles de manière à assurer la parfaite sécurité et la commodité des usagers pendant les travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 - Du 18 avril 2025 jusqu'à la fin des travaux, rue des coutures (entre la rue des coutures et la place de l'église) : la voie sera fermée à la circulation sauf riverains. Le sens de circulation s'effectuera de la rue de la sente verte vers le chemin des Foures. La déviation sera signalée par l'entreprise. (plan de déviation joint)



ARTICLE 2- Du 18 avril 2025 jusqu'à la fin des travaux, chemin des Foures (angle du chemin des Foures et de la rue de la Sente Verte – et angle du chemin des Foures et de la rue de Gouvernes) : le stationnement sera interdit à tous cycles et véhicules dans la voie.



ARTICLE 3 - Du 18 avril 2025 jusqu'à la fin des travaux, rue de Lagny (au niveau du numéro 2 jusqu'au 27 place de l'église) : la voie sera fermée à la circulation sauf riverains. Le sens de circulation s'effectuera de la rue de la sente verte vers le chemin des Foures. La déviation sera signalée par l'entreprise. (Plan de déviation joint)



ARTICLE 4 - Du 18 avril 2025 jusqu'à la fin des travaux chemin des Foures (angle du chemin des Foures et de la rue de la Sente Verte – et angle du chemin des Foures et de la rue de Gouvernes) : le stationnement sera interdit à tous cycles et véhicules dans la voie.

ARTICLE 5 - Du 18 Avril 2025 jusqu'à la fin des travaux, les bacs à déchets seront présentés aux extrémités du chantier au niveau de la place de l'église

ARTICLE 6 – 18 AVRIL 2025 jusqu'à la fin des travaux, une déviation pour les véhicules sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 7 - La signalisation conforme au Code de la Route nécessaire à la mise en œuvre des présentes dispositions sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 8 - Une mise en fourrière pourra être requise en cas de non-respect de ce règlement conformément à l'article R.417.10 du Code de la Route, aux frais et risques des propriétaires.

ARTICLE 9 - Le présent arrêté, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 10 - M. le Commissaire de Police de Lagny-sur-Marne, tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 11 - Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A M. le Commissaire de Police de Lagny-sur-Marne,
- A M. le Chef de Centre de Secours Principal de Lagny-sur-Marne, - Au Pétitionnaire.

Le Maire

Christian PLUMARD

